



Vulbens, le vendredi 10 avril 2015

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 01 AVRIL 2015 A SAVIGNY

COMPTE-RENDU

Nombre de Conseillers en Exercice : 22
Nombre de Conseillers Présents : 18
Nombre de Conseillers Votants : 17
Date de Convocation : 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le premier avril à dix-huit heure trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Savigny, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : ROTH J.-L., ROZE S., CLAEYS S., LAPRAZ L., MORIN N., BRIQUE J.-R., DESBIEZ-PIAT S., MEYNET G., LAVOREL I., MAGNIN A., EXCOFFIER D., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., BARBIER C., MERY L., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L.,
Excusés : SOLER J., ARGAUD C., BOUVARD V., DUPARC C., MERY D., FEIREISEN J., DELVA C., CLERC E., VERNE G., DEGENEVE G.,
Invités : FOL B., LOUBIER P., FOL Y., LAPERRIERE P., PATRY S.

M. Luc MERY a été élu secrétaire de séance.

NDLR :

Remarques de Luc MERY (LM) sur le précédent compte-rendu :

- Pour les animations « expo corridors », Bossey n'a pas participé, la commune ne voulait pas payer le car pour faire venir les enfants à Collonges,
- Pour les votes du budget et des animations ENS, Luc MERY a quitté la salle.

Madame le Maire de Savigny accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil de la Mairie. Dominique ERNST (DE), Président du SIAV, accueil à son tour le comité.

La réunion débute par une rétrospective des actions réalisées depuis le 04 février 2015 (date du précédent comité syndical) :

- **17 février** : Pose de deux nichoirs à Chouette Chevêche à Olliet (Savigny) et « Sur le Mont » (Jonzier-Épagny) en compagnie de Christian PREVOST, bénévole de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74). Les six autres nichoirs posés en 2013 et en 2014, notamment près de la frontière, ont été visités ce même jour. Pas de nidification de l'oiseau pour le moment. L'occasion a également été donnée de rendre visite à Fabrice et Antoine, techniciens du SIAV, lors d'un chantier de taille sur le verger de Monsieur Léon DUVAL à Chênex (20 arbres taillés). Bilan 2015 : 90 pommiers, 35 poiriers et 10 pruniers soit 135 arbres taillés et 2 275 € de recettes.
- **27 février** : Chanter participatif sur la commune de Valleiry, installation de crapauducs temporaires (dispositifs anti-écrasement) avec pose de filets pour bloquer l'accès des amphibiens sur les routes et enterrement de pièges à seaux pour la récolte des crapauds et des grenouilles. Une quinzaine de participants.

Bilan 2015 : 2 000 amphibiens aidés dans leur migration : Grenouilles agiles et rousses, Crapaud commun, Triton crêté italien et quelques Salamandres.

- **13 mars** : Chantier participatif sur la prairie sèche des Tirées (Jonzier-Epagny). Environ 5 000 m² à entretenir. 7 participants. Fauche mécanique, débroussaillage et ratissage manuel (pour conserver le caractère « pauvre » du sol). Bilan positif avec le développement constant du Peucedan à feuille de Carvi (plante protégée de la famille des Carottes, qui pousse en Haute-Savoie aux alentours du Vuache).
- **19 mars** : Participation du SIAV à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de Saint-Julien et du Genevois. Stéphane PATRY (SP) a été réélu comme représentant du SIAV au Conseil d'Administration de l'OT. L'occasion était donnée de fêter les 10 ans de l'Office, au Macumba (fermeture de l'établissement le 31 mars 2015). L'Office a été récompensé pour son travail par l'obtention de la marque « Qualité tourisme ».
- **20 mars** : Chantier participatif au Bois du Ban, 15 participants : membres de la LPO74 / Apollon74 / APEF (Association pour la Protection de l'Environnement de Feigères) et les salariés du SIAV.

Le but du chantier était de maintenir ouvertes les clairières créées lors du premier chantier en 2011. Ces clairières sont situées sur des anciens prés de fauche humides et sous une pinède. L'objectif est d'apporter de la lumière sur le sol pour favoriser les amphibiens et les reptiles, ainsi que les plantes herbacées (recréer des prairies en sous-bois). En dehors du débroussaillage des clairières et de l'entretien des 5 mares déjà créés, 3 nouvelles mares ont été créées et imperméabilisées avec de la bâche. Le chantier a débuté à 9h et s'est terminé à 17h, avec une pause à 10h30 pour profiter de l'éclipse, cachée derrière les nuages.

LM informe le comité que l'ensemble des vergers communaux du Pays du Vuache a été taillé au cours de l'hiver 2015, avec ou sans les enfants des écoles (les enseignants n'étant pas toujours intéressés).

LM est désigné secrétaire de séance.

SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE :

Philippe LAPERRIERE (PL), technicien « randonnée » du Conseil Général de la Haute-Savoie (CG74) présente à l'assemblée la nouvelle politique randonnée du CG74. Il rappelle que la randonnée est une compétence obligatoire des CG avec la mise en place des PDIPR (Plan Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), ceci afin de valoriser les chemins ruraux. Il détail ensuite le schéma directeur de la randonnée.

Le comité est amené à poser plusieurs questions :

- Claude BARBIER (CB) s'interroge sur les règles de financement pour l'entretien des sentiers ? PL explique que le financement est basé sur le nombre de KM et non sur la nature du chemin (pente, largeur, etc.).
- Alban MAGNIN (AM) pose la question du budget alloué par le CG74 à cette politique ? PL rappelle que la randonnée en Haute-Savoie est financée par la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles).
- Gisèle MEYNET (GM) souhaite savoir si le balisage restera identique sur le département ? PL explique que la charte de balisage reste inchangée.
- LM pose le problème de l'adhésion de nouvelles communes en cours de programme ? PL répond qu'il sera possible de réviser le schéma et d'ajouter de nouveaux itinéraires.
- David EXCOFFIER se demande comment tout cela va fonctionner ? Il pense que chaque commune devra d'abord lister l'existant sur son territoire, identifier ensuite les secteurs qui nécessitent des aménagements et définir enfin d'éventuels nouveaux itinéraires.
- AM évoque l'utilisation des nouvelles technologies sur Smartphone ? PL rappelle qu'il y a en effet un public pour ce type de randonnée. Des traces GPS sont actuellement téléchargeables sur les sites <http://hautesavoie-rando.fr/> et <http://www.savoie-mont-blanc.com/>.
- SP s'interroge sur les possibilités de financement des outils de valorisation des itinéraires : cartes, topo-guides, panneaux thématiques, etc. PL répond que seuls les panneaux d'accueil en départ de sentier et les tables de lecture du paysage « ponctuelles » seront financés.

DELIBERATIONS :

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA COMMANDE ET L'ACHAT DE MATERIELS DE SIGNALÉTIQUE CONFORME A LA CHARTE DEPARTEMENTALE DE BALISAGE

Monsieur le Président rappelle qu'au terme de l'article L 361-1 et suivants du code de l'environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Département a voté par délibération le 10 décembre 2013 (délibération n°CG-2013-347) une nouvelle politique randonnée qui place les randonneurs au cœur de ses objectifs. Elle a pour ambition de répondre à ses principales attentes, à savoir entre autres, l'excellente qualité en matière d'entretien des sentiers et de balisage, à travers le respect de la Charte départementale de balisage sur les sentiers PDIPR. Pour garantir la mise en œuvre de la politique randonnée, le Conseil général répond par une présence technique et financière plus forte auprès des collectivités.

Les collectivités de Haute-Savoie sont impliquées pour la création et la valorisation d'une offre de randonnée de qualité. Leur concertation et leur implication sont fondamentales pour garantir sur le terrain un réseau PDIPR cohérent et de qualité.

Depuis 1996, le Conseil général a défini une charte de balisage pour l'ensemble du réseau PDIPR et abouti en 2009 à sa version contemporaine. Aujourd'hui, 70% du réseau PDIPR est balisé avec la charte départementale de randonnée et contribue à une meilleure lisibilité du réseau de sentiers pour les randonneurs.

L'achat du matériel de signalétique conforme à la charte représente plusieurs commandes par an pour chaque territoire, que ce soit pour le balisage intégral d'un itinéraire ou le remplacement ponctuel d'éléments de signalétique sujets à des dégradations. La commande et la livraison de matériel de balisage doivent être simples et efficaces pour l'ensemble des collectivités concernées par la randonnée.

Pour des raisons technique, économique, administrative et de cohérence de la charte départementale de balisage, le département et les collectivités ont décidé de recourir aux procédures de consultation collective prévues par l'article 8 du Code des marchés publics, en vue de confier aux mêmes prestataires les différents marchés nécessaires à la réalisation des opérations d'achat de matériel de signalétique conforme à la charte départementale de balisage.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres d'autres collectivités (à préciser).

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il est proposé d'adopter (ci-joint en annexe). Le groupement prendra fin au terme des marchés de signalétique. Les marchés seront conclus pour une période de 1 an renouvelable 3 fois.

Le Conseil général assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Il désignera un mandataire pour l'accompagner dans les missions qui lui incombent dans le cadre de la coordination du groupement de commandes. Il sera en charge :

- D'assurer dans le respect des dispositions du code des Marchés publics, l'organisation et la mise en œuvre de l'ensemble des consultations et des opérations de sélection des entreprises prestataires.*
- De signer les marchés et de les notifier,*
- D'exécuter les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement.*

La Commission d'appel d'offre sera celle du Conseil général, coordonnateur du groupement de commandes.

Chaque membre du groupement procédera aux remboursements auprès du coordonnateur, à réception des titres de recettes émis après chaque commande du matériel de balisage. La commande du matériel de balisage sera encadrée par une procédure et un calendrier fixés dans la convention constitutive.

Chaque membre devra identifier un interlocuteur référent technique sentiers, en charge de la gestion de la commande du matériel de balisage. Plusieurs membres du groupement peuvent avoir un même référent technique sentiers.

Le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV), après en avoir délibéré :

1. Autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : (à préciser),
2. Identifie un « référent technique sentier » commun à l'ensemble des collectivités membre de l'intercommunalité qui sera l'interlocuteur privilégié du coordonnateur et de son mandataire, à savoir Monsieur Stéphane PATRY, Chargé de missions du SIAV,
3. Accepte les termes et les procédures de la convention constitutive du groupement de commandes pour la commande et l'achat de matériels de signalétique conforme à la charte départementale de balisage (ci-joint en annexe).
4. Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents demandés.
5. Accepte que le Conseil général soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé et qu'il mandate un prestataire pour assurer toutes ou parties de ses missions qui lui incombent dans le cadre du groupement de commandes.
6. Autorise le mandataire du coordonnateur, à savoir le Conseil général, à signer et exécuter les marchés à intervenir.

OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG74

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président expose :

- qu'il est opportun pour le SIAV de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,
- que le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au **groupement SOFCAP/GENERALI** et des nouvelles conditions du contrat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ADHERER** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2015)
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.ou détachés
 - o Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
 - o Conditions : 5.45 % - Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.

- **D'INSCRIRE** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer au nom et pour le compte du SIAV, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Annule et remplace la délibération du 04 février 2015.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est propriétaire de hangars agricoles de l'ancienne ferme Vuarier, route de la Capitaine – Cervonnex à St Julien en Genevois. Ces derniers seraient susceptibles d'être utilisés par le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV), pour stocker du matériel.

Il donne ensuite lecture du projet de convention fixant les conditions de la mise à disposition par la CCG aux Syndicats, de locaux, dont la localisation et la description figurent en Annexe.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- 2) AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la CCG, le SMS et le SIAV, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

AM rappelle que la commune de Valleiry est toujours disposée à accueillir l'équipe technique du SIAV. DE s'engage à prendre rapidement rendez-vous avec monsieur le Maire.

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DES PELOUSES ET PINEDES A MOLINIE DE LA COMMUNE DE VIRY

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2006, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV), en partenariat avec ASTERS, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, assure la maîtrise d'ouvrage des programmes de gestion des espaces naturels de la commune de Viry.

Afin de poursuivre cette gestion sur la période 2015 – 2017, il propose d'établir une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre la Commune de Viry, le SIAV et Asters-CEN74, afin de mener le programme de gestion des pelouses et pinèdes à molinie de la commune, constitués par la Vigne des Pères, les Teppes de la Repentance, le Crêt de Puits et les milieux adjacents de même nature.

Il donne ensuite lecture du projet de convention, ayant pour objet de préciser ce partenariat.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 3) APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- 4) AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre la Commune de Viry, le SIAV et Asters-CEN74, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

GM informe le comité qu'elle est intéressée pour participer au comité de pilotage de la gestion des sites naturels de Viry, organisé une fois par an.

PROPOSITION DE TRAVAUX :

- **Réfection d'une partie de l'itinéraire « GR Balcon du Léman » sur la commune de Chevrier :**

Lors de la réalisation du plan de balisage pour la remise à niveau du mobilier sur le GR « Balcon du Léman », Jean-Pierre VINADIA (Atelier du promeneur) et SP ont identifié un secteur en mauvais état, situé dans les hauteurs de la commune de Chevrier (voie communale dit de « La Balme » et Chemin rural dit de « Montagny » / portion orientée SO / NE). Des travaux de réfection sur 350 ml seraient par conséquent à envisager, consistant d'une part à canaliser les écoulements d'eau pluviale (réalisation d'un fossé de drainage) et d'autre part à recharger l'assise du chemin en matériaux (tout venant).

La présence du CG74 permet de s'interroger sur les possibilités de financement de ces travaux dans le cadre du schéma directeur de la randonnée. PL indique que l'aide du CG74 dans ce type d'aménagement est ponctuelle :

- o La canalisation des eaux de ruissellement sera prise en charge. Béatrice FOL rappelle à ce propos que les propriétaires riverains doivent être informés en cas de travaux, afin de ne pas déplacer le problème et renvoyer les eaux de pluie sur les terrains agricoles adjacents.
- o Par contre, la recharge de l'assise du chemin est normalement à la charge de la collectivité. A voir si le CG74 peut apporter une aide.

L'assemblée propose d'organiser une rencontre sur place avec quelques élus du SIAV. Stéphane CLAEYS est volontaire.

- **Création d'une tranchée drainante dans le verger communal de Vulbens :**

Les arbres fruitiers situés dans le 1/3 Est du verger, souffrent depuis une dizaine d'année de la présence d'eau dans le sol, qui asphyxie les racines. Un habitant de la commune de Vulbens, monsieur Yves BENOIT, propose de réaliser gracieusement une tranchée drainante afin d'assainir la zone hydromorphe (mise à disposition d'une mini pelle et réalisation des travaux). La commune sera sollicitée pour fournir un ou plusieurs camions de gravier drainant. Jean-Louis DUCRUET (JLD) propose de réaliser le drainage « en épi » afin d'améliorer la canalisation des eaux.

LM souhaite que le SIAV s'assure auparavant qu'aucune plante d'intérêt n'est présente dans cette partie humide. Il propose également de profiter de ces travaux pour creuser une mare.

Cependant, après réflexion et pour des raisons de sécurité (aire de pique-nique dans le verger), l'assemblée décide de ne pas retenir cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Fusion SIAV / SIPCV :** SP rend compte de la réunion qui s'est tenue à Saint-Julien-en-Genevois, le mardi 17 mars 2015, avec madame la Sous-Préfète et les présidents du SIAV et du SIPCV.

JLD revient sur la possibilité d'intégrer de nouvelles communes. Il explique que sa proposition de travailler d'abord sur l'élaboration des statuts et de faire ensuite les propositions d'ouverture, a été partagée par madame la Sous-Préfète. Il rappelle par ailleurs qu'un certain nombre de questions ont été listées, notamment en ce qui concerne la catégorie juridique de la future intercommunalité, la représentativité des communes et le transfert de patrimoine (propriétés foncières du SIPCV). La rencontre programmée le 21 avril prochain en présence de tous les délégués et maires du SIAV et du SIPCV, ainsi que des services de la sous-préfecture, sera l'occasion d'apporter des réponses à ces questions.

DE estime que la date du 01 janvier 2016 est trop proche pour préparer convenablement la fusion.

CB rappelle que la dotation de l'Etat pour les deux syndicats est nulle. Il exprime son désaccord avec ce projet, qui va supprimer des structures « locales » qui motivent d'avantage les élus bénévoles !

GM demande à ce que les statuts des deux syndicats soient envoyés avec la convocation du 21/04/15.

SP propose de centraliser toutes les questions que se posent les délégués et de les transmettre à la sous-préfecture avant cette date.

- **Organisation des onzièmes rencontres autour des vergers traditionnels** : DE rappelle que c'est au tour du SIAV d'organiser cette manifestation. Les dates des dimanches 18 ou 25 octobre sont avancées. Il interroge le comité pour savoir si une commune serait volontaire pour accueillir cette fête automnale. Il informe l'assemblée que la commune de Vers a d'ores et déjà été sollicitée. Il souhaiterait également qu'un contact soit pris avec le GAEC « Au coucher du Soleil » (Jonzier-Epagny), habitué à organiser ce genre d'événement.
- **Nouveau GR « Sur les pas des Huguenots »** : DE informe le comité que lors de sa réunion du 15 janvier 2015, le Groupe Homologation et Labellisation de la Fédération Française de Randonnée, après étude de l'ensemble des éléments constitutifs du dossier, a homologué en GR® le tronçon français de l'itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe « *Sur les pas des Huguenots* » entre Le Poët Laval (Drôme) et Valleiry (poste frontière suisse à Chancy) et lui attribue le N° 965.
- **Divers** :
 - o DE explique à l'assemblée qu'il a récemment rencontré le maire de Viry. Ce dernier a donné un accord de principe pour valoriser le nouveau sentier de découverte du patrimoine « *Les églises et les chapelles de Viry* ». Une réunion technique sera prochainement organisée pour définir les modalités techniques et financières de la mise place du mobilier de balisage et des panneaux d'information sur cet itinéraire.
 - o SP rappelle au comité que le SIAV sera présent sur le Salon du tourisme « local » à Saint-Julien-en-Genevois (La Paguette), le samedi 11 avril 2015 de 10h à 18h. Ce salon est organisé par l'Office de Tourisme, en parallèle avec le marché Eco-Bio de l'association Apollon74.

La séance est levée à 20h45 et la commune de convie le comité à un buffet froid.

Lexique des abréviations :

DE : Dominique ERNST

LM : Luc MERY

JLD : Jean-Louis DUCRUET

SP : Stéphane PATRY

PL : Philippe LAPERRIERE

CB : Claude BARBIER

AM : Alban MAGNIN

GM : Gisèle MEYNET

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ASTERS : Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

CCBCG : Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois »

CCG : Communauté de Communes du Genevois

CCVU : Communauté de Communes du Val des Usses

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie

EAENR : Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux

ENS : Espaces Naturels Sensibles

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

SMS : Syndicat Mixte du Salève